Green Development Advocates

For a Green Congo Basin

RAPPORT BI-ANNUEL 2023-2024

For a Green Congo Basin

Mars 2025

Table des matières

AVANT PROPOS 4
A propos de GDA 6
Qui sommes-nous ? 6
Notre mission 6
Que visons-nous ? 7
LES FAITS MARQUANTS POUR LES DEUX ANNÉES ÉCOULÉES 8
I. Suivi de la conversion des forêts et des projets à grande échelle ... 8
1. Suivi des impacts environnementaux et accompagnement des communautés impactées par la construction du barrage de Nachtigal dans la revendication de leurs droits.....8
2. Suivi des impacts environnementaux et accompagnement des communautés impactées par la construction du barrage de Kikot-Mbébé.....10
3. Engagement avec les peuples autochtones affectés par des projets miniers et routiers.....11
4. Suivi de l'attribution de la concession provisoire de Camvert S.A à Campo en agro-industrie.....13
II. Influence des politiques et lois 14
1. Contribution à l'aboutissement de la révision de la loi forestière du Cameroun.....14
2. Préparation à l'entrée en vigueur du RDUE au Cameroun.....15
III. Renforcement de l'autonomisation des communautés locales et des peuples autochtones 16
1. Promotion des pratiques agroécologiques à Campo et Batchenga...16
Développement de l'élevage et transformation des PFNL.....17
Renforcement des capacités des femmes de Campo sur leurs droits et le plaidoyer.....18
Un soutien financier pour les femmes entrepreneures.....19
Valorisation des excédents agricoles.....19
2. Formation des jeunes : Community Tenure Lawyers.....20
Événements clés 21
1. Formation des OSC sur la nouvelle loi forestière.....21

2.Atelierd'informationdesOSCsurl'intégrationdesnormesinternationales dans le droit national.....21
3. Formation sur le suivi et l'évaluation.....22
4. Formation sur l'approche basée sur les droits humains.....23
5. Troisième Assemblée Générale Stratégique Annuelle de l'Africa Climate Justice Collective (ACJC).....23
6. Participation à l'Assemblée des Femmes pour le Climat (WCA) et la Contre COP du Peuple Africains (APCC).....24
7. Participation à la COP28.....25
8. Participation au sommet sous-régional sur la conservation, la biodiversité et le changement climatique.....26
9. Participation au forum régional sur l'agroécologie dans le Bassin du Congo.....26

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE 28

AVANT-PROPOS

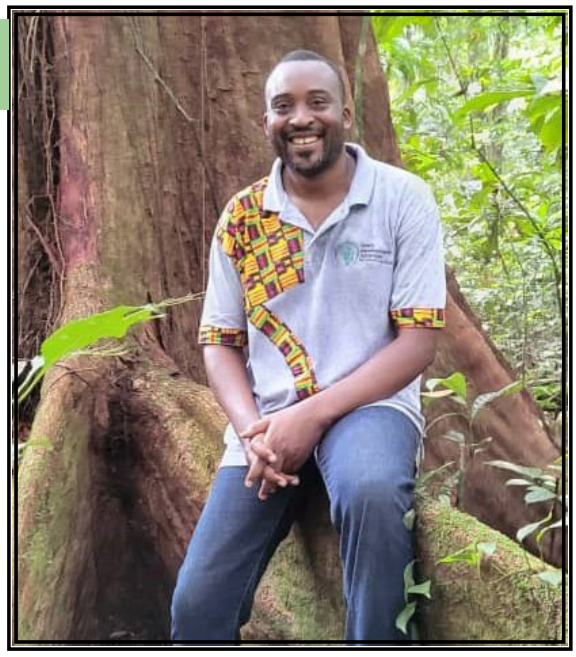

C’est avec un immense plaisir et beaucoup de satisfaction que nous vous présentons, à travers ce rapport biannuel 2023-2024, la quintessence non seulement de nos réalisations, mais surtout de nos changements significatifs.

Au cours des deux dernières années, GDA a poursuivi son travail d’accompagnement des populations riveraines impactées par des projets d’infrastructures. Il s’agit, entre autres, de la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal, dont le processus de médiation engagé a abouti à la signature d’un accord entre ces populations et l’entreprise en charge de la construction du barrage. L’expérience engrangée à Nachtigal est mise au service des communautés d’autres projets similaires au Cameroun, tels que les différents projets miniers récemment attribués et le barrage hydroélectrique de Kikot-Mbebé.

Nous avons poursuivi notre lutte contre la conversion des forêts, plus précisément à Campo. Nous y avons travaillé au suivi de la mise en œuvre du cahier des charges signé entre l’entreprise Camvert et les populations riveraines. Toujours à Campo, nous avons engagé une vaste campagne de promotion et d’accompagnement des riverains, et prioritairement des femmes, dans l’agroécologie.

Cette initiative vise à apporter une solution non seulement à la recrudescence du conflit homme-faune, mais aussi à améliorer les techniques de production pour une meilleure rentabilité. Fortes de la rentabilité des différentes spéculations sociologiquement adaptées, ces femmes organisent, depuis deux ans, une foire paysanne dans la ville de Campo.

L’influence des politiques et des lois a également été au cœur de nos deux années d’activités. Grâce à notre collaboration avec le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale (REPAR), nous avons mobilisé les parlementaires de la Commission de Production et d’Échange pour discuter de la loi forestière, adoptée le 24 juillet 2024. L’adoption de cette loi a été le fruit d’un long processus dans lequel GDA s’est énormément investi. Nous rendons ici hommage au fondateur de GDA, Robinson DJEUKAM, de regrettée mémoire, dont la notion d’ « aire protégée communautaire » proposée par lui a été consacrée dans cette loi. Nous avons aussi œuvré pour l’adoption du nouveau règlement de l’Union Européenne sur la déforestation, et nous travaillons actuellement à sa mise en œuvre efficace.

En collaboration avec l'organisation Community Assistance in Development (COMAID), nous avons sélectionné et formé 10 jeunes juristes, appelés Community Tenure Lawyers (CTLs), qui sont aujourd'hui déployés auprès d'organisations partenaires afin de renforcer le travail d'appui et de conseil aux communautés dans leurs zones respectives.

Nous avons également renforcé nos actions en faveur des peuples autochtones, non seulement à travers notre participation continue et active dans le Réseau Recherches Actions Concertées « Pygmées » (RACOPY), mais aussi par le biais de renforcements des capacités et de consultations visant à mieux les accompagner dans le cadre des différents projets miniers et d'infrastructures. Nos actions ont également porté sur la signature et la mise en œuvre du Mémorandum d'Entente entre le Ministère des Forêts et de la Faune et l'Association Sanguia Baka Buma'a Kpode (ASBABUK).

Les actions réalisées par GDA n'auraient pas été possibles sans l'appui incommensurable de l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers, à qui nous adressons nos sincères remerciements. Nous leur donnons l'engagement de ne pas trahir la confiance qu'ils ont placée en nous. Les prochaines années s'annoncent riches en défis immenses pour la préservation des forêts.

A propos de GDA

Staff GDA © GDA

Qui sommes-nous ?

Green Development Advocates (GDA) est une Organisation de la Société Civile (OSC) de droit camerounais, créée en 2009 par un groupe multidisciplinaire d'anciens cadres d'ONG œuvrant dans le même secteur d'activité. Elle a été légalisée le 30 juin 2011 et œuvre pour un développement respectueux des exigences sociales et environnementales..

Notre mission

Contribuer au développement durable des forêts tropicales africaines dans le respect des cultures, des droits, des intérêts et des besoins des peuples africains, avec une attention particulière portée aux peuples autochtones de la forêt.

Que visons-nous ?

- Promouvoir la bonne gouvernance environnementale ;
- Intégrer la prise en compte de l'environnement dans les initiatives locales de développement et dans les politiques des acteurs modernes (États, agences d'aide, secteur privé, etc.) ;
- Mettre à la disposition des populations, en particulier les plus démunies et vulnérables, des services de justice alternative, d'assistance juridique et de défense des droits socio-économiques des citoyens ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile en matière de protection de l'environnement et de défense des droits ;
- Apporter aux peuples autochtones et aux autres populations menacées un appui à une autopromotion respectueuse de leur environnement et de leur culture ;
- Informer, éduquer et sensibiliser sur les questions liées à l'environnement et aux droits de l'homme ;
- Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique ;
- Promouvoir l'intégration du genre et des minorités dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

LES FAITS MARQUANTS POUR LES DEUX ANNÉES ÉCOULÉES

I. Suivi de la conversion des forêts et des projets à grande échelle

1. Suivi des impacts environnementaux et accompagnement des communautés impactées par la construction du barrage de Nachtigal dans la revendication de leurs droits

En mai 2024, un accord de médiation final a été signé entre les communautés et la Nachtigal Hydro-Power Compagny (NHPC), entreprise chargée de la construction du barrage de Nachtigal, à la suite d'une plainte soumise par les communautés en avril 2022, avec l'accompagnement de GDA et de la Plateforme IFI Synergy Monitoring. Cette plainte, élaborée à partir d'une documentation participative des différents impacts de la construction du barrage, a été soumise aux mécanismes de règlement des différends des bailleurs de fonds du projet, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD), à travers le Panel d'Inspection (PI), le Conseiller-Médiateur pour l'Observation de la Conformité (CAO) et le Mécanisme Indépendant de Recours (MIR). Les deux parties, à savoir la NHPC et les communautés, ont décidé de s'engager dans le processus de médiation.

Echange de parapheur lors de la signature de l'Accord par les Représentants et NHPC © GDA

Cet accord, couvrant l'ensemble des dix problèmes soulevés par les communautés dans leur plainte, reconnaît que le barrage a causé des impacts sociaux et environnementaux. En conséquence, l'entreprise a pris plusieurs mesures pour les réparer. Il s'agit, entre autres, de la réhabilitation des communautés et des personnes oubliées par le processus initial d'indemnisation, de l'appui aux chefferies, de la mise en place d'un fonds économique et d'un fonds eau et électricité, du soutien à la santé, à l'éducation et à l'insertion professionnelle. Par ailleurs, des mesures environnementales ont été prévues, notamment le reboisement de la zone du projet et la construction d'un musée de l'eau à Ndji.

Notre intervention à travers la plainte et l'accompagnement des communautés dans le processus de médiation a permis non seulement aux communautés et à GDA d'apprendre, mais aussi au CAO, au DRS (Dispute Resolution Service) et au MIR. Dans ce cas précis, ces trois instances ont expérimenté une nouvelle approche de travail en signant, pour la toute première fois dans l'histoire, un mémorandum d'entente entre elles pour mutualiser leurs efforts pendant cette médiation. Forte de cette expérience, la Banque mondiale est en pleine révision de ses politiques afin d'y inclure cette nouvelle approche de collaboration lorsqu'elle intervient avec d'autres mécanismes pour résoudre un problème lié à ses financements.

2. Suivi des impacts environnementaux et accompagnement des communautés impactées par la construction du barrage de Kikot-Mbébé

Le barrage hydroélectrique de Kikot-Mbébé, d'une capacité de 500 MW et dont le démarrage des travaux est prévu pour 2026, sera construit sur le fleuve Sanaga par la Kikot-Mbébé Hydro Power Company (KHPC), une entreprise de droit camerounais détenue par Électricité de France (EDF) et le gouvernement camerounais.

La construction du barrage aura des impacts majeurs sur l'environnement et les communautés riveraines. Parmi ceux-ci, on note la perte de biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre dues à la destruction de la forêt, ainsi que les inondations résultant des activités de construction. Une dizaine de communautés seront directement affectées par les travaux de construction.

Elaboration carte mentale du village Ndomdjengue © GDA

Grâce à un voyage d'échange et d'apprentissage entre les leaders des communautés de Kikot et celles affectées par le barrage de Nachtigal, elles ont déjà pris conscience des impacts potentiels du projet ainsi que des espaces et ressources qui seront affectés. De plus, huit cartes participatives ont été produites dans les villages de Ntol, Kikot, Mbébé, Nkong-Mango, Binoun, Ndomdjengue, Tombi et Ossebe, mettant en évidence les ressources, habitats et autres sites sensibles.

Dans ce cadre, les communautés sont en train de créer l'Association des Personnes Actives des Zones de Barrage (ASPACZOBA) afin de défendre leurs intérêts durant la construction et l'exploitation du barrage de Kikot. Elles ont également engagé des discussions avec l'entreprise et les autres parties prenantes pour aborder les enjeux qui les concernent.

3. Engagement avec les peuples autochtones affectés par des projets miniers et routiers

Green Development Advocates (GDA) a mené plusieurs missions de terrain afin d'évaluer les impacts potentiels de grands projets miniers prévus dans les régions de l'Est et du Sud. Il s'agit notamment de l'exploitation du fer de Mbalam-Nabeba, qui prévoit la construction d'un chemin de fer reliant Mbalam à Kribi, ainsi que des projets de SINOSTEEL, CAMINEX et G-Stones et la route Ebolowa-Akom II-Kribi. Ces projets affectent les communautés autochtones Baka et Bagyeli vivant dans 37 villages de ces régions. Il s'agit notamment : **Kribi II,** (Malongo, Boushouliga Bibira Biyengué, Ndoungangomo Bonapenda et Bangandé) ; **Niété** (Nkongo, Nyamabandé et Nkorlong) et **Akom II** (Akanga, Nkolekouk, Nkolimakong, Mefane, Mingoh, Nyabitande, Adjap (Yessok), Fenda, Ndjabilobi, Engon (115) et Awomo) ; **Ntam, Mintom, et Djoum** (Akom, Assock, Assoumindele**II,** Assoumindele**III**, Doum, Djoulabot, LeleKinga limabe, Makamekouma, Mebemenko, Mfem, Oding, Odoumou, Okpweng, Se'eh, Zoulabot)

À travers les outils et techniques d'approche et d'analyse participative, comme les cartes mentales élaborées dans les 37 villages, GDA a pu mieux comprendre que ces projets empiètent de manière significative sur les territoires traditionnels de ces communautés, incluant des sites sacrés, des cours d'eau, des terres agricoles et des forêts communautaires, avec un risque majeur de déplacement forcé.

Cartographie de l'utilisation des terres du Bagyeli d'Akom © GDA

GDA a également réalisé des diagnostics participatifs pour approfondir la compréhension des conditions de vie et des activités des peuples autochtones Baka et Bagyeli. Ces analyses ont révélé que ces communautés ont perdu une grande partie de leurs forêts en raison de la déforestation, mettant en péril leurs connaissances, leurs pratiques, leurs systèmes de gouvernance traditionnels ainsi que leur mode de vie étroitement lié à la forêt. Les peuples autochtones dépendent en effet d'activités telles que la chasse, l'agriculture, l'artisanat, la pêche, l'élevage (volailles villageoises) et la collecte de produits forestiers non ligneux pour leur subsistance. Ces communautés se retrouvent d'ailleurs à l'étroit sur les espaces qu'elles occupent actuellement, pris en étau entre les grands projets et les aires de conservation.

Le projet de route Ebolowa-Akom II-Kribi a suscité des préoccupations quant à ses impacts potentiels sur les communautés autochtones Bagyeli, qui entretiennent un lien profond avec la forêt et ont été relocalisées par le gouvernement pour vivre aux côtés de leurs voisins bantous dominants, près de la route.

GDA a mené une mission de terrain auprès de ces communautés afin d'évaluer les effets du projet routier sur les Bagyeli, en tenant compte de leur vulnérabilité liée au manque d'infrastructures sociales, à l'absence de documents d'état civil, ainsi qu'au risque de déplacement, de perte de leurs moyens de subsistance, de leur culture, de leurs droits et de leurs sites sacrés.

Sur la base de ces constats, GDA a développé une stratégie d'engagement avec les peuples autochtones forestiers du Cameroun.

La mise en œuvre de ce plan a permis à GDA d'accompagner les communautés Baka d'Assoumindele II et Se'eh, victimes du pillage et du saccage des bois de leur forêt communautaire Djoko. En effet, en raison de l'exploitation prochaine du fer de Mbalam, la forêt communautaire Djoko (FC Djoko), qui constitue une compensation environnementale pour la création de la réserve de faune de Ngoyla (décret N°2014/2383/PM du 27 août 2014), avait pour objectif la perpétuation des connaissances traditionnelles, le maintien du lien étroit des Baka avec la forêt et la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL). Cependant, elle fait actuellement l'objet de nombreuses pressions.

Le Ministre des Forêts et de la Faune aurait accordé une coupe de récupération dans la FC Djoko, sous prétexte qu'elle se trouve sur l'emprise du projet d'exploitation du fer de Mbalam. Cette décision accentue la convoitise des élites, des entreprises et même des autorités locales qui, à coup d'intimidations et de menaces, troublent la quiétude des Baka de cette localité, pour qui la forêt est fondamentale à leur survie.

4. Suivi de l'attribution de la concession provisoire de Camvert S.A à Campo en agro-industrie

Depuis mars 2022, le chef de l'État a signé un décret accordant une concession provisoire de cinq ans à Camvert S.A. sur une superficie de plus de 39 990 hectares pour la production de monoculture de palmier à huile. Le processus ayant abouti à ce décret a été particulièrement suivi par GDA.
Depuis la signature du décret susvisé, nous avons poursuivi notre travail auprès des communautés de Campo, pour qui la cohabitation avec ce projet est difficile. Elles estiment que la superficie concédée reste excessive d'une part, et d'autre part, elles ne constatent pas la mise en œuvre des promesses contenues dans les cahiers des charges.

Ainsi, nous avons accompagné les communautés riveraines et organisé un dialogue avec 18 chefs, 10 leaders, 05 femmes et des 04 jeunes issus de 19 villages de l'arrondissement de Campo. Cette rencontre a permis de clarifier l'impact du projet Camvert et le non-respect des engagements de la société envers les communautés. Pour la première fois, tous les chefs ont examiné le cahier des charges, et les doléances des communautés ont été documentées.

Photo de famille de la réunion avec les chefs et leaders de Campo © GDA

Un plan d'action pour 2025 a été établi afin d'orienter les efforts de plaidoyer et de mieux défendre leurs droits et intérêts face aux différentes entreprises présentes à Campo.

Le travail effectué à Campo a fait l'objet d'une capitalisation dans un article scientifique[1] publié sur Springer.

1 *Protecting the Rights and Livelihoods of Local Communities in the Face of Agro-Industrial Development to Conserve Socio-Ecological Production Landscapes (SEPLs): The Experience of Green Development Advocates.*

II. Influence des politiques et lois

1. Contribution à l'aboutissement de la révision de la loi forestière du Cameroun

Le 24 juillet 2024 a été promulguée la loi N° 2024/008, portant régime des forêts et de la faune, après un long processus de révision enclenché en 2008. Ce processus a connu la participation active de GDA à travers différentes notes d'analyse et propositions visant un meilleur encadrement des droits des communautés locales et autochtones dans cette loi.
Ces deux dernières années, grâce à notre collaboration avec le Réseau des Parlementaires pour la gestion des forêts et des écosystèmes en Afrique Centrale (REPAR), nous avons organisé deux rencontres. La première s'est tenue avec la Commission de la Production et des Échanges de l'Assemblée nationale afin de présenter des propositions pertinentes pour une meilleure gestion des ressources fauniques au Cameroun. La seconde avait pour objectif d'exposer une lecture critique du projet de loi forestière en mettant en avant ses forces, ses faiblesses et des propositions d'amélioration du texte N° 2058/PJL/AN.

Après la promulgation de la loi, une note d'analyse a été produite pour présenter ses points forts et ses insuffisances. Cette nouvelle loi introduit notamment la notion d'« aire protégée communautaire », une proposition issue de la contribution de la Coalition Droits et Ressources, préparée par Monsieur **Robinson DJEUKAM**, fondateur de GDA, de regrettée mémoire.

Photos réunions avec les Députés et les Sénateurs © GDA

Dans l'optique de rendre le contenu de cette loi accessible aux organisations de la société civile camerounaise, plusieurs sessions d'information ont été organisées. De plus, nous avons développé un guide intitulé : ***« Droits des communautés locales et autochtones dans la loi N° 2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune ».*** Grâce à ce guide, au moins **105 femmes** d'Assoumindele, Limabe, Assok, Akom, Zoulabot, Makamkouma et Se'eh ont été informées de leurs droits fondamentaux ainsi que des principaux aspects de la loi.

2. Préparation à l'entrée en vigueur du RDUE au Cameroun

En 2023, l'Union européenne a adopté le **Règlement déforestation** (RDUE), visant à empêcher la mise sur son marché de produits issus de la déforestation ou de la dégradation des forêts. Les produits concernés sont le bois, l'huile de palme, le soja, le bœuf, l'hévéa, le café et le cacao, ainsi que leurs produits dérivés.

Information des petits producteurs sur les exigences du RDUE © GDA

En collaboration avec **FERN, Forest Peoples Programme (FPP)** et d'autres organisations internationales, nous avons influencé, à travers différentes notes de contribution, le contenu de ce règlement afin de le rendre plus robuste.

Depuis son adoption, et en vue de préparer sa mise en œuvre, GDA a contribué à améliorer la compréhension d'une quinzaine d'organisations de la société civile (OSC) et d'organisations de producteurs sur ce nouveau règlement.

Concernant spécifiquement le cacao, GDA a produit des dépliants et organisé des campagnes d'information dans les régions du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Est, couvrant 40 communautés et 37 coopératives. Au total, 750 petits producteurs ont été informés directement, et 4 948 petits producteurs l'ont été indirectement à travers leurs coopératives. Cette initiative a permis de produire une note de synthèse mettant en avant leurs perceptions, craintes et priorités concernant le RDUE.

III. Renforcement de l'autonomisation des communautés locales et des peuples autochtones

1. Promotion des pratiques agroécologiques à Campo et Batchenga

Green Development Advocates (GDA) accompagne huit communautés (Akak, Nkoélon, Mintom Ville, Djoumessamendjang, Mabiogo, Bouandjo, Asok Bitande et Malaba) situées autour du parc national de Campo Ma'an et impactées par le projet agro-industriel Camvert. L'objectif est de lutter contre l'insécurité alimentaire, le braconnage et les effets du changement climatique aggravés par l'implantation de projets à grande échelle.

Au total, 220 personnes (130 femmes, 37 jeunes, 40 hommes et 13 personnes en situation de handicap) ont été formées à la fabrication de biopesticides, biofertilisants et composts afin d'enrichir la qualité des sols et d'augmenter les rendements agricoles. Ces bénéficiaires deviennent à leur tour des formateurs, partageant leurs connaissances avec d'autres membres de la communauté.

À Batchenga, nous avons dispensé une formation sur les pratiques agricoles alternatives à 120 personnes issues des communautés locales affectées par le barrage de Nachtigal. Cette formation les aidera à protéger l'environnement, améliorer la santé des sols et augmenter la production alimentaire.

En raison de la disparition de certaines semences vitales, GDA a facilité la participation de six femmes de Campo et quatre de Batchenga à une foire aux semences organisée par le RADD à Esse, dans l'arrondissement de la Méfou-et-Afamba, région du Centre. Cette foire, intitulée « Encourager, guider et promouvoir la réalisation des droits des agriculteurs en matière de semences », a permis :

- L'échange de semences et de savoirs sur leur conservation,
- L'identification, l'achat et la distribution de semences perdues (arachides, pistaches, ignames, oignons et légumes) aux femmes et aux membres d'associations, notamment :

√ Association des Femmes Riveraines Un Seul Cœur Campo (AFRiSC-Campo)

√ Association Vivre Ensemble des Femmes Dynamiques Riveraines Impactées par les Projets - Sanaga Centre (AVEFDRIP)

Discussions avec les femmes sur les questions des semences à Batchenga© GDA

Cette initiative a permis de récupérer 60 % des semences perdues et de promouvoir la souveraineté alimentaire grâce à la mise en place de jardins semenciers.

Développement de l'élevage et transformation des PFNL

Reconnaissant l'importance de l'élevage comme alternative au braconnage et source durable de protéines, GDA a soutenu l'élevage de volailles villageoises de race Pantalon dans huit communautés situées à proximité du parc national de Campo-Ma'an.

Formation des femmes de Campo sur diverses activités génératrices de revenu © GDA

De plus, 40 femmes à Campo ont été formées à la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que :

- Citron, allanblackia, noix de coco, manioc en savon, huile et tapioca
- Fabrication de savon, eau de Javel et teinture.

Dix femmes maîtrisent désormais ces techniques et forment d'autres femmes. Quatre d'entre elles ont également reçu une formation spécialisée en conservation des mangues et tomates ainsi qu'en élevage d'escargots.

Pour faciliter la transformation des produits, quatre machines dédiées à la noix de coco et au manioc ont été installées dans les villages de Nkoélon, Malaba, Doumessamendjang et Mintom. Cette initiative a permis de :

√ Créer de nouvelles sources de revenus
√ Renforcer l'autonomie économique des femmes
√ Valoriser les PFNL encore sous-exploités
√ Accroître la visibilité et la reconnaissance des savoir-faire féminins

Installation des machines de transformation de tapioca et d'huile de noix de coco dans 04 communautés de Campo © GDA

Renforcement des capacités des femmes de Campo sur leurs droits et le plaidoyer

Face aux problèmes multiples qu'elles rencontrent depuis l'installation de l'agro-industrie Camvert SA, les femmes de Campo ont émis le besoin de renforcer leur capacité sur le plaidoyer afin de faire entendre leurs voix tant au niveau local qu'international. A cet effet, une formation sur le plaidoyer leur a été dispensé afin de leur présenter les différentes étapes à suivre pour résoudre leurs problèmes, des personnes ressources vers qui elles doivent se tourner pour se faire entendre. Ainsi, ces femmes ont développé la capacité de produire une stratégie de plaidoyer efficace afin de porter leurs problèmes tels que le conflit homme-faune, le non-respect des cahiers de charges par les entreprises etc.

Formation des femmes de Campo sur le plaidoyer © GDA

Un soutien financier pour les femmes entrepreneures

Face à la difficulté d'accès aux financements pour les organisations communautaires, GDA a formé 30 femmes de l'AFRiSC-Campo au développement de micro-projets.

Formation des femmes de Campo sur la petite comptabilité © GDA

Un fonds rotatif de 500 000 FCFA a été créé en Mars 2024, permettant aux femmes d'accéder à des micro-crédits pour lancer ou développer leurs **petites entreprises remboursables sur 3 mois à un taux de 5%.** Après un an de fonctionnement 2025 le fond est déjà à **700 000 FCFA.** Grâce à cette initiative :

√ **Les femmes créent et gèrent leurs propres activités économiques**
√ **Leur indépendance financière est renforcée**
√ **L'entrepreneuriat féminin se développe à Campo**
√ **L'accès au financement pour les projets locaux est facilité**

Valorisation des excédents agricoles

Foire paysanne de Campo © GDA

Grâce aux connaissances acquises et à l'augmentation de la production agricole et d'élevage, les femmes de AFRiSC-Campo vendent leurs excédents lors de foires, notamment à la foire paysanne qu'elles ont initiée et qui en est à sa deuxième édition.

2. Formation des jeunes : Community Tenure Lawyers

Afin de renforcer la défense de l'environnement et les droits des communautés souvent démunies face aux problèmes récurrents qu'elles rencontrent, COMAID, en collaboration avec GDA, a lancé le projet Community Tenure Lawyers (CTLs).

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des jeunes afin qu'ils puissent :

- **Fournir des services de justice environnementale et sociale gratuits** aux populations autochtones et aux communautés locales.
- **Défendre l'intégrité des forêts** face aux menaces croissantes.

Sur la base d'un appel à candidatures, nous avons sélectionné 10 jeunes diplômés en droit issus d'horizons divers dont 05 hommes et 05 femmes. Pendant quatre mois, ils ont bénéficié d'une formation approfondie sur diverses thématiques environnementales et sociales pour faciliter l'accès des populations autochtones et des communautés locales à la justice.

Leur **formation** s'est articulée autour de :

√ **Sept (07) modules,** répartis en **quinze (15) sessions thématiques.**
√ **Dix (10) conférences** sur des sujets jugés pertinents.

Photo de groupe des CTLs après une formation © GDA

Ces jeunes juristes, fraîchement diplômés des universités, ont été formés et transformés en juristes communautaires avant d'être déployés dans les régions du Sud, de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Leur mission est de mettre leurs compétences au service des communautés, en apportant un soutien juridique concret sur le terrain.

Événements clés

1. Formation des OSC sur la nouvelle loi forestière

GDA a facilité l'appropriation de la nouvelle loi forestière et faunique du Cameroun par les organisations de la société civile, en particulier les organisations autochtones travaillant autour des parcs nationaux de Lobéké, de la Réserve du Dja et du parc de Campo Ma'an (OKANI, ASBABUK, ABAWONI, ABAGUENI, ADEPA, ADEBAKA, ADEBAGO, ARBO, BACUDA, CADER), ainsi que les organisations membres du projet **Leading the Change (LtC),** notamment **AAFEBEN** et **CEFAID.** Au total, 19 personnes, dont des femmes et des jeunes, ont été informées du contenu de cette nouvelle loi, en particulier des innovations et des limites qu'elle comporte. De plus, les droits et obligations reconnus aux peuples autochtones et aux communautés locales ont été présentés. Cette formation a suscité de nombreuses questions et commentaires de la part des participants, qui ont exprimé leur souhait de voir ces préoccupations prises en compte dans le décret d'application de la nouvelle loi sur le régime forestier et faunique.

Photo famille atelier sur la loi forestière

2. Atelier d'information des OSC sur l'intégration des normes internationales dans le droit national

Plusieurs instruments internationaux reconnaissent et protègent les droits des populations autochtones et communautés locales, seulement ces dernières n'en bénéficient pas forcément au niveau local. Au regard de cette faible application des traités et conventions internationales favorables aux PACL, GDA a facilité l'information de 11 OSC (AAFEBEN, ACDD, AJESH, BACUDA, CERAD, FIDEPE, FODER, RELUFA, SYNAPARCAM, TUBE AWU, WOAC) et 04 réseaux d'OSC (REPAC, RECODH, GBABANDI, RACOPY) sur les procédés d'intégration des normes internationales au Cameroun. Au-delà des mécanismes théoriques et judiciaires que les universitaires et magistrats ont rendu plus compréhensible, le MINREX y a présenté les contingences au travers desquelles l'administration se déploient pour intégrer et appliquer

les normes internationales favorables aux PACL. Cet atelier a surtout été l'occasion pour GDA d'établir une passerelle entre cette administration réputée inaccessible et les OSC du secteur environnement et de PA en particulier avec lesquelles le MINREX souhaite avoir des relations plus stables.

Photo de famille de l'atelier avec les représentants du Minrex

3. Formation sur le suivi et l'évaluation

Dans un contexte où le suivi, l'évaluation et l'apprentissage constituent une faiblesse pour la majorité des organisations de la société civile, GDA, avec le soutien du WWF Cameroun, a facilité une formation à destination de 11 membres du personnel des organisations membres du consortium **LtC**, ainsi que des partenaires du GDA. Parmi les participants figuraient des membres des OSC suivantes : **GDA, AAFEBEN, WOAC, CAD, EGI, FORUDEF, CEFAID**. À l'issue de la formation, les participants ont acquis une maîtrise des concepts, des étapes et des outils clés du suivi et de l'évaluation. Les organisations ont particulièrement apprécié les outils fournis et se sont engagées à élaborer un plan de suivi et d'évaluation pour leurs structures respectives. Certaines OSC, comme AAFEBEN et IFI MONITORING Group, ont ainsi développé leur Plan de Suivi, d'Évaluation et d'Apprentissage (PMEL) afin de mesurer plus efficacement l'impact de leurs activités.

4. Formation sur l'approche basée sur les droits humains

GDA a facilité la formation des organisations membres du consortium LtC, notamment GDA, CAD, CEFAID, FORUDEF, EGI et AAFEBEN, sur l'approche basée sur les droits humains. Cette formation a bénéficié du soutien technique du WWF Suède et du WWF Cameroun.

Au total, 12 personnes ont été formées (deux membres du personnel par organisation). Les participants ont appris les concepts clés et les étapes essentielles pour promouvoir l'approche basée sur les droits humains et ont élaboré un plan d'action pour l'intégrer dans leurs structures et dans leurs interactions avec les parties prenantes, notamment les communautés bénéficiaires et les bailleurs de fonds.

5. Troisième Assemblée Générale Stratégique Annuelle de l'Africa Climate Justice Collective (ACJC)

Du 16 au 19 avril 2024, le GDA a accueilli la troisième Assemblée Générale Stratégique Annuelle de l'Africa Climate Justice Collective (ACJC, un mouvement panafricain réunissant des organisations locales, nationales et internationales plaidant pour la justice climatique en Afrique et au-delà.

Cet événement de quatre jours a rassemblé plus de 25 coordinateurs de 11 pays et a donné lieu à :

√ Des sessions de discussions et de planification en salle
√ Une visite de solidarité sur le terrain auprès des communautés impactées par la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal à Batchenga.

6. Participation à l'Assemblée des Femmes pour le Climat (WCA) et la Contre COP du Peuple Africains (APCC)

Du 7 au 10 octobre 2024, le GDA, accompagné de quatre femmes issues des communautés, a participé à l'Assemblée des Femmes pour le Climat, la plus grande assemblée populaire organisée par WoMin African Alliance. La particularité de cette rencontre est qu'elle rassemble exclusivement des femmes dans un espace politique sécurisé où elles peuvent :

√ Partager leurs expériences
√ Apprendre les unes des autres
√ Découvrir comment les femmes d'autres régions d'Afrique s'organisent face à la crise climatique.

En outre, GDA et quelques femmes de la communauté ont participé au deuxième rassemblement physique de l'APCC organisé par l'ACJC à Saly, au Sénégal au même moment que l'assemblée climatique des femmes (WCA). L'événement a été marqué par un partage d'expérience entre les communautés et les OSC et une marche de solidarité pour dénoncer les échecs des différentes COP et les fausses solutions proposées à la crise climatique. Aux sorties de ce rassemblement, une déclaration a été rédigé pour proposer des solutions efficaces pour une justice climatique dont le but était de la présenter à la COP.

7. Participation à la COP28

GDA a participé à la 28e session de la Conférence des Parties (COP28) en tant qu'observateur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La COP28 s'est tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023. L'un des enjeux majeurs et épineux de cette conférence était la discussion sur la sortie des énergies fossiles, responsables de 90 % des émissions de gaz à effet de serre. Lors de la conférence, 200 pays se sont accordés sur une transition vers l'abandon progressif des énergies fossiles. L'agriculture et les systèmes alimentaires ont également fait l'objet d'une déclaration officielle, les reconnaissant comme des secteurs clés pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'une des recommandations fortes de cette COP figure dans le texte final, qui appelle les pays du monde à :

- √ Abandonner progressivement les combustibles fossiles dans leurs systèmes énergétiques, de manière juste, ordonnée et équitable
- √ Accélérer l'action climatique au cours de cette décennie cruciale
- √ Parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux recommandations scientifiques.

8. Participation au sommet sous-régional sur la conservation, la biodiversité et le changement climatique

Le personnel du GDA a participé au sommet sous-régional sur la conservation, la biodiversité et le changement climatique organisé à Kinshasa à l'initiative de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA). L'objectif du sommet était de présenter l'agroécologie comme une solution potentielle, visant à établir des systèmes alimentaires résistants au climat dans la région, à renforcer les sociétés civiles locales et à encourager les initiatives de collaboration. Plus de 230 participants issus de la société civile, des communautés, des gouvernements et des bailleurs de fonds y ont assisté.

9. Participation au forum régional sur l'agroécologie dans le Bassin du Congo

Du 18 au 20 novembre 2024, GDA qui assure la Présidence du Réseau pour la Promotion de l'Agroécologie au Cameroun (NEPAC) a participé au forum sous régional sur l'agroécologie tenu à Yaoundé au Cameroun. Cette réunion, qui a vu la participation d'au moins 200 personnes venant de plus de 15 pays avait pour objectif principal d'accroître le niveau d'appropriation par les parties prenantes de l'importance de l'agroécologie dans la construction des systèmes alimentaires robustes et sains, le renforcement et la protection de la biodiversité, l'amélioration de la résilience aux crises climatiques et la résolution des problèmes environnementaux tels que la déforestation, la désertification et la pollution. Ce forum fût l'occasion pour nous de faciliter la participation des femmes de Campo et Batchenga à la foire exposition qui accompagnait le forum.

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

Organisations internationales et ONG

Both ENDS
Connecting people for change

fern
MAKING THE EU WORK FOR PEOPLE & FORESTS

FONDATION CHANEL

Forest Peoples Programme

GLOBAL ALLIANCE FOR GREEN AND GENDER ACTION

IDI Inclusive Development International

SYNCHRONICITY EARTH

womin

WWF

Snowchange Cooperative

Institutions et programmes de financement

AMBASSADE DE FRANCE AU CAMEROUN
Liberté
Égalité
Fraternité

Climate and Land Use Alliance

FONDATION HANS WILSDORF

SGP The GEF Small Grants Programme 30 YEARS

gef

UNDP

Institutions et programmes de financement

African Biodiversity Network ABN

AFRICA CLIMATE JUSTICE

COALITION FOR HUMAN RIGHTS IN DEVELOPMENT

CIFOR

総合地球環境学研究所
Research Institute for Humanity and Nature

ZERO TOLERANCE INITIATIVE

Grâce à leur soutien, nous poursuivons notre mission pour un avenir plus juste et respectueux de l'environnement.